

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-48/2022

Date de convocation : 7 octobre 2022

Date d'affichage : 7 octobre 2022

Objet : Décision modificative n°3 M14

L'an deux mil vingt-deux et le onze octobre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Jérôme GUILLOUD - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL

Absents, excusés : Audrey MORGANTINI - Pierre FERRIER - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ

Procurations : Audrey MORGANTINI à Carole MOTTUEL, Pierre FERRIER à Séverine CAPOGNA, Anne-Lise CALABRIN à Virginie TARDY, Annabelle MORILLAS à Ghislaine BARTHELON

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le budget primitif 2022,

Considérant que suite à la notification de la préfecture concernant le montant dû par la commune au titre du FPIC, il est nécessaire d'ajuster le budget en conséquence (crédit manquant : 96€).

Considérant que suite à l'obtention de deux subventions pour l'aménagement d'un city stade, il est nécessaire d'intégrer ces subventions reçues au budget et de prévoir les travaux correspondants.

Il est donc nécessaire d'ajouter des crédits aux comptes concernés :

Dépenses		Recettes	
739223 (chap 014) contribution FPIC	+ 96 €		
678 charges exceptionnelles	- 96 €		
2313 Opé 41 – constructions en cours	+ 80 444 €	1321 Subvention Etat	+ 30 940 €
		1323 Subvention Département	+ 49 504 €
TOTAL	+ 80 444 €	TOTAL	+ 80 444 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°3 telle que présentée.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 12 octobre 2022

Le Maire

Pierre COLOMB

